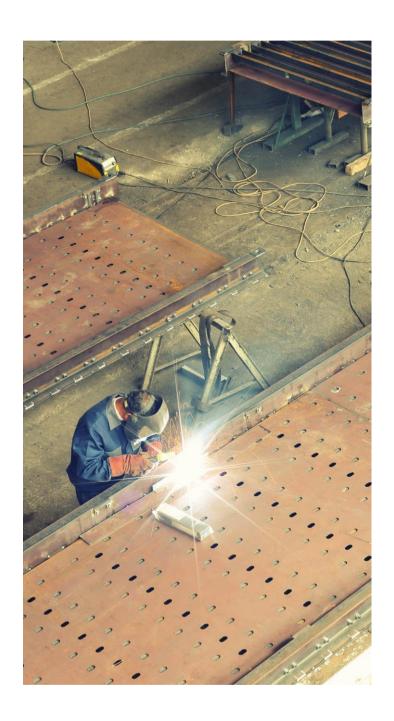


EDR SICAV EUROPEAN SMALLER COMPANIES

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

COMMUNICATION PUBLICITAIRE : Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



PRÉSENTATION DU FONDS

EdR SICAV European Smaller Companies a pour objectif, sur l'horizon de placement recommandé, d'obtenir une croissance du capital en s'exposant au marché des sociétés européennes essentiellement de petites et moyennes capitalisations.

- Ces sociétés sont sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).
- À cet égard, le fonds vise par le biais de ses investissements à développer la création d'emplois sur des cycles de 3 à 5 ans, selon l'analyse de la société de gestion, et ainsi à renforcer le tissu des petites et moyennes capitalisations en Europe.



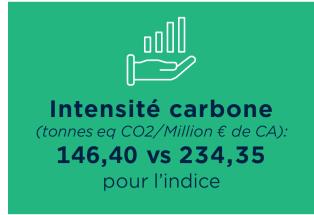
ÉLÉMENTS CLÉS 2023













Données au 29/12/2023 Source EDRAM Viewer, EdRAM (France) 1 MSCI EMU SMALL Net Total Return. 2 Best-in-Universe: consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.

3. EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) Déterminé par EdRAM (France) selon sa méthodologie propriétaire des notations ESG des émetteurs. https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/EdRS-EUROPEAN-SUSTAINABLE-SMALLER-COMPANIES/FR/EDRAM-FR-process-gestion-ISR-EdRS-European-Smaller-Companies.pdf
4. Classification SFDR: La politique d'un bronds peut changer au fil du temps et, par conséquent, sa classification en vertu de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) peut changer. Si vous avez des doutes sur la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. Article 8 du règlement relatif à l'information sur le financement durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR): fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. 5. Le label ISR est un outil de Choix d'investissements responsables et durables. Oréé et soutenu par le ministère français des Finances, le label a pour objectif de rendre les produits d'investissement socialement responsable (ISR) plus visibles pour les investisseurs en France et en Europe.

ACTUALITÉS ESG

De nouvelles étapes franchies

L'année 2023 a constitué pour Edmond de Rothschild une étape essentielle dans la stratégie ESG globale.

Limiter le réchauffement à 1.5°C

Tout d'abord, l'année 2023 a malheureusement été, selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), « l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde ». La moyenne des températures mondiales a dépassé celle de l'ère préindustrielle de 1,45°C, « tout un symbole car l'accord de Paris [scellé en 2015] vise à contenir l'augmentation à 1,5°C ». Les catastrophes climatiques ont démontré les effets négatifs du changement climatique.

Au niveau réglementaire, la Commission européenne a annoncé vouloir remettre à plat la régulation SFDR, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives sur l'ensemble de l'édifice de la finance durable (Taxonomie, PAI...). Le Parlement européen et le Conseil de l'UE se sont mis d'accord sur la directive Devoir de Vigilance (Corporate Sustainability Due Diligence Directive), qui vise à rendre les grandes entreprises responsables des violations des droits humains et des normes environnementales tout au long de leurs chaînes de valeur. Cet accord doit encore être approuvé officiellement avant que la directive ne soit ensuite transposée dans les législations nationales.

Au Royaume Uni, la Financial Conduct Authority (FCA) a introduit ses propres mesures en matière de finance durable. Enfin, en France, les discussions ont tourné autour de la réforme du label ISR.

Une année 2023 foisonnante

L'année 2023 a constitué pour Edmond de Rothschild une étape essentielle dans la stratégie ESG globale marquée par un renforcement significatif de nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale.

Après avoir adhéré à l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), nous avons rejoint en mai 2023 l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en affirmant ainsi notre soutien à l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. L'initiative est conçue pour mobiliser l'industrie de la gestion d'actifs dans la conduite de la transition vers le « zéro émission nette » conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Elle permet la mise en place d'actions et le déploiement de stratégies d'investissement ambitieuses, qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. Elle offre également une tribune pour partager les meilleures pratiques et surmonter les obstacles à l'alignement des investissements sur cet objectif de zéro émission nette.

Cet engagement en faveur du climat s'est concrétisé par une innovation majeure, à savoir le lancement de l'un des premiers fonds d'obligations d'entreprises investissant sur les marchés émergents, classé ¹ en Article 9 ² suivant le Règlement SFDR.

Ce premier fonds à impact environnemental positif dans le segment des obligations des marchés émergents permet aux investisseurs d'avoir un réel impact dans une région où les investissements dans les initiatives environnementales sont indispensables, en particulier au regard de la croissance rapide de la consommation d'énergie.

^{1.} Classification SFDR: La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et, par conséquent, sa classification en vertu de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) peut changer. Si vous avez des doutes sur la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel.

^{2.} Article 9 du SFDR: Fonds relevant de l'article 9 du règlement relatif à l'information sur le financement durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR): fonds ayant un objectif d'investissement durable.

Les résultats obtenus sur le portefeuille EdR SICAV European Smaller Companies sont synthétisés dans le tableau suivant :

Dans le cadre du **label ISR**, nous nous engageons à ce que les indicateurs de création d'emplois sur 3 ans et d'intensité carbone soient meilleurs que ceux de l'indice et disposent d'un taux de couverture respectif de 90% et 70% minimum. Si les indicateurs ne montraient pas un résultat satisfaisant à un moment donné, nous mettrions en place des actions correctives au sein du portefeuille.

À noter: le calcul d'indicateurs ESG précis sur un portefeuille (ou un indice) pose des problèmes méthodologiques. La question de l'homogénéité est soulevée dès lorsque les définitions diffèrent pour certains de ces indicateurs selon les pays ou les secteurs; c'est le cas notamment des indicateurs sociaux. Par ailleurs, il est fréquent de constater, pour un même émetteur, que les périmètres de calcul peuvent être différents d'un exercice à l'autre.

Indicateurs ESG	EdRS European Smaller Companies	MSCI EMU Small Caps				
Formalisation d'une stratégie RSE structurée (Taux de couverture)	87% (97%)	89% (96%)	-			
INDICATEURS D'IMPACT SOCIAL						
Création d'emplois sur 3 ans (Taux de couverture)	+16% (100%)	-4% (93%)	√			
Part des femmes dans l'effectif (Taux de couverture)	35,5% (83%)	34,1% (93%)	✓			
INDICATEUR D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL						
Intensité carbone (tonnes eq CO₂/Million € de CA) (Taux de couverture)	146,40 (95%)	234,35 (93%)	~			
INDICATEURS D'IMPACT GOUVERNANCE						
Part des femmes au <i>board</i> (Taux de couverture)	42,4% (85%)	39,1% (96%)	✓			
INDICATEUR D'IMPACT DROITS HUMAINS						
Signataire du Global Compact (Taux de couverture)	42% (97%)	53% (96%)	-			
INDICATEUR D'IMPACT PARTIES PRENANTES						
Intégration de critères environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance (Taux de couverture)	100% (94%)	100% (92%)	√			

Données au 29/12/2023. Source : Edmond de Rothschild Asset Management. (France), Carbon4 Finance, MSCI, GAIA.

REPORTING PERSPECTIVE EMPLOI

Dans ce portefeuille, l'approche de gestion vise à encourager et soutenir les sociétés créatrices d'emplois.

L'objectif est de contribuer à l'essor d'un écosystème de sociétés petites et moyennes, dynamiques et innovantes, à la base du tissu économique européen.

Un filtre propriétaire permet d'identifier les sociétés de l'univers d'investissement capables de créer de l'emploi dans leur domaine d'activité.

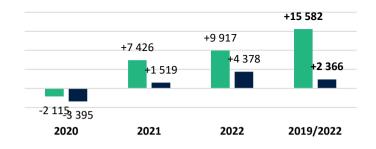
Par son investissement dans des sociétés susceptibles de créer de l'emploi sur des cycles à court et long terme, le fonds vise à avoir un impact indirect sur la création d'emplois.

Au 29/12/2023, les données suivantes ont été calculées pour le portefeuille et son indice de référence :

Emploi	Poids (%)		Variation d'emploi 2019/2022	
Taille d'effectif	Fonds	MSCI EMU Small Caps	Fonds	MSCI EMU Small Caps
> 10 000	18%	36%	+18%	+1%
> 5 000	15%	16%	+12%	+7%
> 1 000	41%	23%	+14%	+10%
> 250	14%	10%	+39%	+33%
< 250	5%	6%	+69%	+69%
Total	97%	91%	+16%	+2%

CRÉATION OU DESTRUCTION D'EMPLOI POUR 100 000 EMPLOIS

■ Portfolio■ MSCI EMU Small Caps



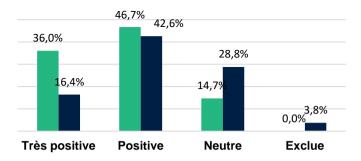
À partir de la création d'emplois passée observée sur une période court terme et long terme et des perspectives de création d'emplois estimées par la gestion, un scoring permet de classer les sociétés en fonction de leur « Perspective Emploi ».

Les sociétés avec un score « Perpective Emploi » négatif sont exclues.

Les données utilisées, issues de Factset et Bloomberg sont des données brutes d'effectifs en fin d'année. Elles incluent les acquisitions éventuelles mais après étude au cas par cas, la gestion écarte les sociétés dont la croissance des effectifs à périmètre constant est négative et comblée par des acquisitions.

RÉPARTITION PAR PERSPECTIVE FMPI OI





Données au 29/12/2023. Source: Edmond de Rothschild Asset Management. (France), Factset. Bloomberg

ACTIVATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Score d'alignement ODD1



Edmond de Rothschild SICAV European Smaller Companies

MSCI EMU Small Caps

Entreprises du portefeuille avec un alignement fort

WAGA

- Pure player dans la production de biométhane à partir du gaz émis par les installations de stockage de déchets grâce à une technologie brevetée (WagaBox).
- La production de biométhane 2022 a évité l'émission d'environ 35 700 tCO2ea

SECHE ENVIRONNEMENT

- Pure player de la valorisation des déchets, avec un fort accent mis sur la protection de la biodiversité.
- Les activités de Séché Environnement sont éligibles à 86% à la taxonomie verte européenne et alignées à 67% du CA.
- Le groupe vise une hausse de 50% des gaz à effet de serre évités chez le client d'ici 2026.

Kingspan

- Pure player de l'efficacité énergétique des bâtiments, à travers la fabrication d'enveloppes d'isolation et l'installation d'énergies renouvelables
- Enieu crucial alors que 39% des émissions globales de CO2 provient des bâtiments

MAIRE Tecnimont

- Fourniture de services et solutions d'ingénierie dans la Chimie verte et les technologies de transition énergétique.
- Nextchem (bras vert du groupe) connaît un fort dynamisme grâce à ses solutions pour réduire l'impact environnement des industries traditionnelles (carbon capture, transformation des déchêts, hydrogène...)

BIOMERIEUX

- > Solutions de diagnostic in vitro innovantes notamment sur les maladies infectieuses, ce qui améliore la santé publique
- Les solutions de Biomérieux permettent de réduire l'utilisation inappropriée d'antibiotiques et de réduire l'antibiorésistance, l'une des menaces actuelles les plus graves pour la santé publique.
- ▶ Bonnes performances opérationnelles notamment sur la gestion des relations sociales avec 19h de formation par salarié, 7,3 % de promotions internes et des plans d'actionnariat salariés.

*Source: 29/12/2023, Edram France, à partir des données "SDG Net Alignment score" de MSCI, seuils d'activation déterminés par Edram selon sa méthodologie propriétaire. 1. Les objectifs de développement durable (ODD) sont les 17 priorités d'un développement économique et social, soucieux de respecter les populations et la planète. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles mettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefer ille est susceptifiele d'évolution previsible du prix des instruments financiers qu'elles et sus controlles des la composition du portefer ille est sus ceptifiele d'évolution previsible du prix des la composition du portefer ille est sus ceptifiele d'évolution previsible des des la composition du portefer ille est sus ceptifieles des la composition du portefer ille est sus ceptifieles des la composition du portefer ille est sus ceptifieles des la composition du portefer ille est sus ceptifieles des la composition du portefer ille est sus ceptifieles des la composition du portefer ille est sus ceptifieles des la composition des la composition de la composition de

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Notre approche d'engagement s'insère dans le cadre plus large de l'engagement actionnarial et la politique de vote¹ d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Celle-ci est applicable en France et à l'international pour tous les portefeuilles actions gérés.

La politique d'engagement est menée par l'équipe de gestion d'EdR SICAV European Smaller Companies en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe Investissement Responsable (IR).

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets :

- d'une part, une politique de vote active et un dialogue avec les entreprises en amont des assemblées générales, et d'autre part,
- un engagement plus ciblé sur des thématiques ESG identifiées par l'équipe de gestion.

Le processus d'engagement mis en place au sein du fonds EdR SICAV European Smaller Companies vise à encourager les entreprises à communiquer et à améliorer leurs pratiques ESG, tout en contribuant à la performance du fonds.

Certains
enjeux ESG
peuvent avoir
un impact
matériel sur
la valorisation
des
entreprises

L'objectif de notre engagement reste d'accompagner la dynamique positive des entreprises qui ont déjà débuté une démarche de progrès sur leurs pratiques financières (performance opérationnelle, stratégie et allocation du capital), ESG ou d'amélioration de la communication financière. Nous privilégions une approche de long terme et constructive (échanges réguliers avec le management, vote en assemblée générale, communication externe et reporting).

Nous avons maintenu un dialogue actif avec 18 entreprises sur 69 entreprises en portefeuille (représentant 30% de nos investissements).

Par exemple, nous avons dialogué avec la société Wavestone lors de son rapprochement avec Q-Perior (en amont de l'AG qui a entériné l'opération) pour l'amélioration de la prise en compte d'objectifs extra-financiers dans la rémunération du dirigeant de la société acquise.

Nous avons également mené une action d'engagement auprès de la société VusionGroup (ex SES-Imagotag) pour une meilleure gouvernance (indépendance du conseil et du comité d'audit, meilleure transparence sur la rémunération des dirigeants, engagement sur la non-réunion des fonctions de DG et Président).

En 2023, les gérants ont voté à 93% des assemblées du fonds. Le taux d'opposition a été de 26,7%, notamment sur des questions d'élection, de rémunération ou d'augmentation de capital.

Source des statistiques de vote : ISS. Données au 29/12/2023. 1. Voir politique de vote : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

FOCUS WAGA ENERGY







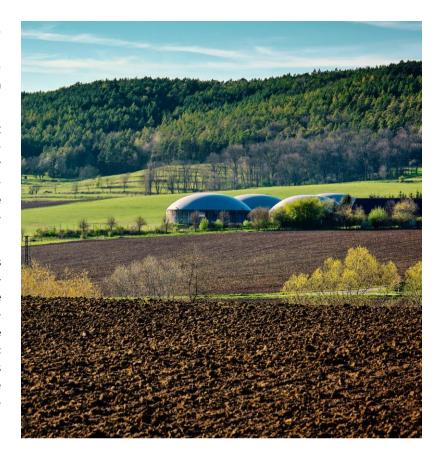




Fondée en 2015 par 3 anciens managers d'Air Liquide, Waga Energy est le seul acteur dédié exclusivement à la valorisation du gaz de décharge. L'entreprise conçoit des Wagabox permettant de recycler le méthane produit par la dégradation des matières organiques sur les sites de stockage des déchets afin de produire du bio méthane, un substitut renouvelable du gaz naturel fossile.

Ce bio méthane résultant est injecté directement dans les réseaux de gaz pour alimenter les particuliers et les entreprises et permet de bénéficier d'une énergie renouvelable locale et décentralisée. Waga Energy propose une solution innovante sur le sujet du méthane, un gaz à pouvoir réchauffant jusqu'à 80 fois supérieur au CO₂.

En outre, le bio méthane bénéficie de subventions de l'état, étant une alternative énergétique importante pour la transition énergétique, l'entreprise étant alignée à 100% avec la taxonomie européenne. Waga Energy développe également une gestion des ressources humaines de qualité avec des effectifs en croissance, formés et évalués régulièrement. Elle s'est introduite à la bourse de Paris en octobre 2021 et levant aux alentours de 400 millions d'euros.



Source :Waga. Données au 29/12/2023. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

INDICATEURS D'IMPACT

Nous nous référons à des indicateurs dits d'impact afin de mesurer la performance extra-financière du fonds.

L'équipe Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé de se concentrer sur certains d'entre eux, jugés les plus pertinents. Ont ainsi été calculés, à la fois pour l'indice et le portefeuille, les indicateurs suivants :

Création d'emplois sur 3 ans : calculée à partir des effectifs nets de fin d'année. Cet indicateur d'impact social est particulièrement important pour le fonds EdR SICAV European Smaller Companies.

Intensité carbone (tonnes eq CO₂/Million € de CA): indicateur qui mesure le rapport des émissions de CO₂ au niveau d'activité de l'entreprise, sur son chiffre d'affaires.

Formalisation d'une stratégie RSE structurée : incluant un plan d'actions (avec ou sans objectifs) sur les enjeux à la fois sociaux, environnementaux et liés aux parties prenantes.

Part des femmes au board : certains pays ont adopté une législation encourageant à la diversité des conseils, mais les progrès sont inégaux.

Part des femmes dans l'effectif : nombre de femmes exprimé en pourcentage du nombre total de membres au sein de l'effectif.

Intégration de critères environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance : cette démarche s'intégre à la prise en considération plus générale des parties prenantes externes de l'entreprise.

Signataires du Global Compact : une initiative de l'ONU qui incite les entreprises à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Les indicateurs sont calculés à partir des données les plus récentes grâce aux données des entreprises, de celles de Factset, Bloomberg, Gaïa research et Carbon4 Finance.

Pour chaque indicateur calculé, nous précisons le taux de couverture correspondant à la part du fonds ou de l'indice pour laquelle nous avons pu obtenir l'information.

AVERTISSEMENT. Achevé de rédiger le 29/12/2023. Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. La règlementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ».

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa règlementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-derothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-desinvestisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

La Société de gestion est amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC à des intermédiaires tels que des entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, sociétés de gestion, structureurs intermédiaires de commercialisation, distributeurs ou plateformes de distribution avec lesquels une convention a été signée dans le cadre de la distribution, le placement des parts de l'OPC ou la mise en relation avec d'autres investisseurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Edmond de Rothschild. Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

DISTRIBUTEUR GLOBAL ET SOCIETE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401Paris Cedex 08 Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr

SUSTAINABILITY IN ACTION

